

Fonctionnement et accueil des élèves au C.D.I.

(Année scolaire 2011/2012)

HORAIRES D'OUVERTURE

8H30-16H00 ☉ les lundis, mardis, jeudis et vendredis

ACCÈS

1/ pendant les heures de cours, les élèves se présentent en étude où les surveillants procèdent à la liste des élèves désirant se rendre au CDI. Les élèves se rendent en groupe au CDI avec cette liste. L'entrée du CDI se fait par la porte n° 4011.

À leur arrivée devant le CDI, le professeur documentaliste procède à l'appel et les élèves entrent dans le CDI à l'appel de leur nom. Ils déposent leur cartable dans le meuble prévu à cet effet .

Les élèves viennent alors pour l'heure entière.

Les élèves ne viennent jamais au CDI pour « ne rien faire », ni pour faire un travail qui ne nécessite pas l'usage de documents du CDI.

Les élèves ne rendant pas les livres empruntés au CDI dans les délais indiqués se verront exclus du prêt pendant autant de temps que le retard a duré ; cependant l'accès au CDI ne leur sera pas interdit durant ce temps.

2/ pendant les récréations des matins uniquement– les élèves sont accueillis au CDI pour prendre ou rendre un livre, et commencer éventuellement une lecture. Le CDI est fermé aux récréations de l'après-midi.

3/ pendant la pause du midi (12H-14H), l'accès du CDI est donné prioritairement – mais non exclusivement – aux élèves suivant le planning ci-dessous -, et ceci dans un souci d'accueil agréable :

lundi = classes de 6^{ème}

mardi = classes de 5^{ème}

jeudi = classes de 4^{ème}

vendredi = classes de 3^{ème}

Les élèves d'autres niveaux qui auraient besoin de venir au CDI un midi où ils ne sont pas prioritaires, peuvent accéder à celui-ci dans la mesure où ils ont un travail de recherche nécessitant le recours aux ressources du CDI et ayant leur matériel pour travailler.

A ces heures, les élèves devront impérativement présenter leur carte de cantine ou leur carnet de correspondance à l'entrée du CDI afin de les contrôler.